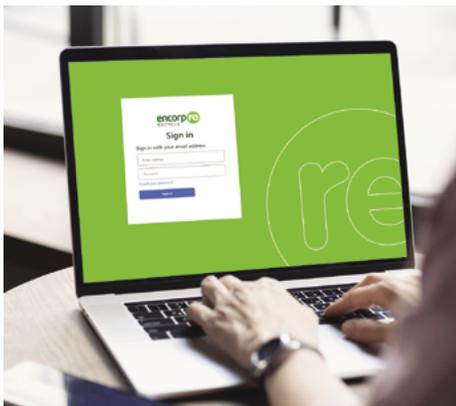


PRINTEMPS 2024

GUIDE RAPIDE POUR L'UTILISATION DU NOUVEAU PORTAIL DES PROPRIÉTAIRES DE MARQUE D'ENCORP



Maintenant que le Programme de gestion des récipients à boisson est passé à la responsabilité élargie des producteurs (REP), les propriétaires de marque ayant signé une *Entente de propriétaire de marque* avec Encorp en tant qu'agent pour ce nouveau programme à REP doivent déclarer les ventes et nous verser les consignes, ainsi que les nouveaux frais de recyclage des récipients (FRR), pour toutes les ventes de récipients à boisson effectuées au Nouveau-Brunswick depuis le 1^{er} avril 2024. [LIRE LA SUITE](#)

RAPPEL POUR LES ORGANISATIONS AYANT CONCLU DES ENTENTES DE DISTRIBUTEUR AVEC ENCORP DONT LES ENTENTES ONT PRIS FIN LE 31 MARS 2024

Si votre organisation avait auparavant une *Entente de distributeur* avec Encorp concernant l'ancien Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick, entente qui serait arrivée à échéance le 31 mars 2024 du fait de la transition vers la responsabilité élargie des producteurs (REP) le 1^{er} avril 2024, n'oubliez pas de remettre les derniers rapport et paiement couverts par cette entente. [LIRE LA SUITE](#)

LA CAMPAGNE « PLEINE CONSIGNE : RECYCLER, ÇA RAPPORTE. » MET L'ACCENT SUR UNE BONNE NOUVELLE POUR LES CONSOMMATEURS



Depuis le 1^{er} avril 2024, le Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick fonctionne officiellement comme un programme à responsabilité élargie des producteurs (REP), les consommateurs bénéficiant quant à eux d'un avantage financier accru lorsqu'ils recyclent leurs récipients à boisson vides. [LIRE LA SUITE](#)

ENCORP CÉLÈBRE LE LANCEMENT DE SON NOUVEAU PROGRAMME À REP EN LAISSANT TOUTE LA PLACE AUX JEUNES RECYCLEURS À L'OCCASION DU JOUR DE LA TERRE, DANS UNE ÉCOLE SECONDAIRE DU N.-B.



Le lundi 22 avril 2024, Jour de la Terre, dans le cadre d'une célébration axée sur les jeunes recycleurs à l'école secondaire Rothesay (Rothesay, N.-B.), Encorp a présenté sa vision pour le Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick, qui fonctionne désormais selon un modèle à responsabilité élargie des producteurs (REP). [LIRE LA SUITE](#)